



**BASSINS VERSANTS DES  
PYRÉNÉES ARIÉGEOISES**

Compte rendu du Bureau de la Commission Locale de l'Eau  
du 16.05.2023  
Conseil Départemental de l'Ariège

Le mardi 16 mai 2023 à 10h, le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises s'est réuni à l'Hôtel du Département de l'Ariège sous la Présidence de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE.

➤ **LES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES :**

***Etaient présents :***

M. Jean-Paul FERRE, Mme Patricia QUINAT-RAYNAUD, Mme Joëlle CHALAVOUX, M. Alain METGE, M. Daniel BESNARD, M. Jérôme BLASQUEZ, M. Jean-Luc ROUAN, M. Marc SANCHEZ, M. Xavier CAUX.

***Etaient absents, excusés :***

Mme Pascale CANAL, M. Jean-Jacques MARTINEZ, M. Daniel ARTAUD, M. Loïc GOJARD.

➤ **LES REPRESENTANTS DES USAGERS :**

***Etaient présents :***

Chambre agriculture 09 (M. Nicolas PUJOL), CCI 09 (M. Renaud CHAMPREDONDE), EDF Hydro (M. Nicolas TOUSSET), FNE Midi Pyrénées (M. Henri DELRIEU), Fédération de pêche 09 (M. Laurent GARMENDIA).

***Etaient absents, excusés :***

Ariège Pyrénées Tourisme (M. Michel PICHAN), UFC Que choisir.

➤ **LES REPRESENTANTS DE L'ETAT :**

***Etaient présents :***

Préfecture de l'Ariège, DDT09 (M. Siegfried CLOUSEAU), Agence de l'Eau Adour Garonne (Messieurs Matthieu MAGDELAINE et Jean-Luc SCHARFFE), DREAL Occitanie (Mme Anne VUILLET).

***Etaient également présents :***

CD09 Directeur DAATE (M. David GARDELLE), CD09 Directrice Adjointe DAATE-SAEE (Mme Guylaine AUTHIER), CD09 DAATE-SAEE (Mme Karine ORUS DULAC), CD09 DAATE-SAEE (Mme Anne GAUTHIER), CD09 DAATE-SAEE (M. Florian TESTA), CD09 DAATE-SAEE (Mme Magali PONS), Garants (Mme Anne Isabelle PARDINEILLE et M. Ivan PASCAUD), Conseil Départemental 31 (Mme Najoua MOUMLI), SSV (M. Gilles DOMENC), SMIVAL (M. Thomas BREINING), SAGE Vallée de la Garonne (M. Vincent CADORET).

• **Discours introductif de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

« Merci à toutes et à tous de votre participation à cette réunion du Bureau de la CLE du SAGE de ce 16 mai. »

• **Rappel des règles de séance par M. Jean-Paul FERRE :**

Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE propose aux membres du Bureau d'autoriser la tenue de la présente séance en présentiel et en visioconférence. Il précise qu'un enregistrement audio de la séance est réalisé pour la retranscription du compte-rendu.

Monsieur le Président de la CLE demande aux membres du Bureau d'approuver les modalités de tenue de la séance telles que précisées ci-dessus. Les modalités de tenue de séance sont approuvées à l'unanimité.

M. Jean-Paul FERRE, présente l'ordre du jour :

- 1) CNDP : Présentation de la mission des garants de la concertation.
- 2) Etat d'avancement des marchés d'élaboration du SAGE BVPA :
  - Phase 2 : Tendances, scénarii, stratégie,
  - Mission d'animation de la concertation et de la communication.
- 3) Présentation de la mission d'évaluation environnementale du SAGE BVPA.
- 4) Questions diverses.

1) **CNDP : Présentation de la mission des garants de la concertation :**

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Nous avons saisi la Commission Nationale du Débat Public qui a désignée deux garants, Mme Anne Isabelle PARDINEILLE et M. Ivan PASCAUD qui sont déjà les garants du SAGE Neste et Rivières de Gascogne.

Les garants veillent à la qualité, à la sincérité et à l'éligibilité des informations qui sont diffusées au public, au bon déroulement de la concertation selon les principes de la Commission Nationale du Débat Public.

• **Intervention de Mme Anne Isabelle PARDINEILLE, garant de la Concertation :**

Je vais vous présenter la Commission Nationale du Débat Public, puisque tout le monde ne connaît pas cet organisme, et ensuite M. Ivan PASCAUD va vous parler plus de la concertation préalable qui va être menée sur le SAGE BVPA.

Nous travaillons ensemble avec Ivan depuis environ 15 mois sur le SAGE Neste et Rivière de Gascogne en accompagnement du Maître d'Ouvrage. La phase de concertation va se terminer le 7 juin prochain, pour le Conseil Départemental du Gers.

La Commission Nationale du Débat Public nous a nommé ensemble pour votre SAGE sachant que nous connaissons déjà le sujet.

Je suis Commissaire Enquêteur depuis 20 ans, j'ai déjà fait des enquêtes publiques sur les SAGE dans mon département.

La Commission Nationale du Débat Public est une autorité indépendante qui est chargée de garantir le droit individuel à l'information et à la participation de toutes personnes, sur des politiques publiques sur des programmes ou des projets, qui ont un impact sur l'environnement. Ce droit d'être informé est inscrit dans la loi, la CNDP fait respecter ce principe. Un des grands changements des textes depuis les six dernières années est le fait que l'on intervient dès le stade de l'élaboration des projets.

A l'autre bout de la chaîne nous avons l'Enquête Publique qui est la participation « aval » mais il peut se passer plusieurs années entre cette partie de concertation du public et l'Enquête Publique à proprement parler.

En France, il n'existe que trois processus de concertation et de participation publique réglementaire institutionnelle, il y a de nombreuses concertations qui sont lancées sur beaucoup de sujets différents mais en « réglementaire » il n'y a que trois concertations. Le Débat Public est organisé par la Commission Nationale du Débat Public qui est saisie par un Maître d'Ouvrage et la Commission Nationale du Débat Public choisit si elle instaure un débat public ou une concertation préalable, comme le cas de votre SAGE.

Il y en a environ 150 concertations préalables par an organisées par la CNDP. En séance plénière la CNDP nomme 1 ou 2 garants et, en général, la concertation préalable dure entre 15 jours et 3 mois. Au niveau de l'Enquête publique, ce sont les Tribunaux Administratifs qui sont saisis par le Maître d'Ouvrage et qui nomment des Commissaires Enquêteurs sur une liste préfectorale d'aptitude qui sont des listes Départementales alors que les garants sont sur une liste Nationale.

Nous pouvons être garants et Commissaires Enquêteurs, et même si cela demande les mêmes qualités, ce ne sont pas les mêmes enjeux.

Pourquoi la CNDP existe : La concertation du public est un droit qui a émergé dans les 40 dernières années.

En 1992, suite au Sommet international de Rio sur l'Environnement, on s'est rendu compte que le principe de faire participer les citoyens permettait de mieux ancrer les projets. Ce principe a été repris en 1998 à l'échelle Européenne pour faire participer le public. En France, une charte de l'environnement a été créée en 2004 et est rentrée dans la Constitution en 2006. Le droit à la participation depuis 2006 est égal à la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen avec la même valeur constitutionnelle.

La France avait historiquement une tradition de participation du public depuis le 19<sup>ème</sup> siècle justement, grâce à l'Enquête Publique, qui est issue des lois de la Révolution, mais mise en place surtout depuis 1810 au moment où la France s'est dotée de grandes d'infrastructures de transport (Ex : Voies navigables, arrivée du chemin de Fer).

Il était donc important que le citoyen exproprié ait le droit de se défendre contre l'administration et donc l'Enquête Publique a pris un essor important après le 19<sup>ème</sup> siècle.

En 1992, M. Jean-Louis BORLOO a écrit la Loi BORLOO mais surtout en 1995 la Loi BARNIER a créé la Commission Nationale du Débat Public. C'est un organisme qui existe depuis presque 40 ans.

En 2014 il y a eu une accélération, suite à la construction du barrage de Sivens, et le décès d'un jeune homme. Mme Ségolène ROYAL, sous le Gouvernement de Valls, a fait promulguer de nombreuses ordonnances positives comme celles concernant la participation du public.

De là, a été constitué un véritable corps des garants, sur la base du volontariat, avec une sélection de 200 garants en France, nommés pour 4 ans. L'Occitanie comporte 20 garants.

La CNDP comporte une équipe d'une dizaine de personnes salariées qui gèrent l'administratif et ce qui est important c'est qu'elle est dotée d'un bureau permanent avec 25 personnes dont une Présidente qui était Mme Chantal JOUANNO qui vient de partir pour laisser la place à M. Marc PAPINUTTI, sur proposition du Président de la République avec un passage devant les parlementaires qui valident la présidence. Le bureau permanent se compose de 22 personnes.

Le garant n'a pas une activité à temps plein, il a une autre activité principale en dehors de la CNDP. Le bureau permanent est hébergé par le Ministère de la Transition Ecologique, c'est une instance décisionnaire qui se réunit une fois par mois. Les 22 commissaires sont nommés par décret pour 5 ans, renouvelable 1 fois, de même que pour la Présidence. Ce sont des personnalités qualifiées comme des magistrats, des élus, des représentants d'associations, essentiellement environnementales, et des représentants syndicaux.

Il y a environ dans l'année 5 ou 6 débats publics et, environ 150 concertations avec un budget de 10 millions d'euros par an.

La CNDP prend en charge l'indemnisation des garants pour garantir notre indépendance par rapport au Maître d'Ouvrage.

Je passe la parole à M. Ivan PASCAUD pour vous parler de la concertation préalable.

Je remercie l'équipe du SAGE, les techniciens, les élus qui nous ont accompagnés hier pour une grande visite sur le terrain car il est important pour nous de connaître le territoire et les différents acteurs.

• **Intervention de M. Ivan PASCAUD, garant de la Concertation :**

Je me présente, Ivan PASCAUD, j'habite dans les Hautes-Pyrénées et je suis agriculteur dans un GAEC de six associés.

J'ai travaillé 10 ans dans les questions de participation citoyenne à des échelles très variées, sur des conférences climatiques et de biodiversité à l'échelle internationale et aussi locale sur des communes également, je suis garant à la CNDP depuis 6 ans.

Sur la concertation, pour donner quelques principes :

- L'indépendance : L'intérêt c'est que l'on n'ait aucun lien sur le sujet.
- L'impartialité : Dans le sens où les garants ne prennent pas de position sur le fond mais bien sur la forme.
- Le principe de transparence : De façon à ce que les informations sincères soient transmises et également le processus décisionnel et les choix méthodologiques.
- Le principe de l'argumentation : Prendre en compte les voix minoritaires de façon à comprendre pourquoi il y a une opposition plutôt et de compter si elle est majoritaire ou minoritaire.
- Le principe de l'égalité de traitement : De façon à prendre en compte la voix d'où qu'elle vienne.
- Le principe de l'inclusion pour essayer d'augmenter le discernement.

Pour cette concertation, il va y avoir le temps de la concertation préalable qui est le temps réglementaire pour lequel nous avons été nommés, s'en suivra la question de la continuité de la participation pour avoir une concertation continue dans la foulée de la concertation préalable et aller jusqu'à la phase de mise à l'enquête publique sans rupture de participation entre le temps de la concertation préalable et le temps réglementaire qui est le temps de l'enquête publique qui peut prendre jusqu'à 3 ans.

Notre rôle, en tant que garant, c'est de réaliser une étude de contexte, de prendre le temps de comprendre, de rencontrer les acteurs du territoire pour essayer de mieux saisir les enjeux en faisant une cartographie qui peut prendre 2 ou 3 mois. De là, découleront des prescriptions.

Notre 1<sup>er</sup> rôle est un rôle de prescripteur de façon à saisir les modalités de la concertation préalable qui va arriver, libre au maître d'ouvrage de les suivre ou non.

Ensuite, nous veillons au bon déroulement de la concertation et à sa qualité, avec le maître d'ouvrage pour ajuster au fil de l'eau ce qui existe et ce qui a été proposé.

A la fin de cette concertation, nous allons rédiger un bilan avec les enseignements de la concertation et les recommandations pour la suite.

Ce bilan est public et il est remis un mois après la concertation préalable, le maître d'ouvrage a alors 2 mois pour répondre.

Pour la concertation préalable, il est important de dire que le SAGE est un document cadre et s'il y a une appropriation sur le territoire, c'est le moment d'informer et de sensibiliser.

On peut aller plus loin dans la co-construction et la co-décision qui, réglementairement sur un SAGE est la CLE qui décide in fine.

Il faudra se le rappeler et le rappeler au public pour ne pas créer de frustrations à l'échelle de la concertation.

Il faudra être assez clair aussi sur la « matière » à débattre, qu'est-ce que l'on a vraiment envie de mettre dans le débat et qu'est-ce qui va pouvoir servir à la CLE pour prendre les décisions. Cela va être la réflexion des mois à venir, sans créer de la frustration, si on n'est pas clair dès le début sur ce que l'on va faire. On va vous accompagner en jouant notre rôle de garant pour veiller à ce que cela se passe le mieux possible.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

M. Le Président indique aux membres du Bureau qu'une visite du territoire a été organisée pour les garants la veille de la séance.

Le 1<sup>er</sup> site était le lac de Montbel où M. Xavier ROUJA, du SMDEA, a présenté la gestion de la retenue et ses différents usages.

La 2<sup>ème</sup> visite était avec le Syndicat Mixte du Bassin du Grand Hers : les techniciens nous ont amenés à Rieucros, pour voir les actions qui ont été menées en lien avec le monde agricole et les mesures environnementales, au niveau des haies, ainsi que de la gestion des boisements alluviaux.

La 3<sup>ème</sup> visite a eu lieu à Bonnac, avec le SYMAR Val d'Ariège, pour nous présenter les travaux au niveau de la zone d'expansion de crue avec la réouverture à l'inondation du terrain de rugby communal.

• **Intervention de Mme Anne Isabelle PARDINEILLE, garant de la Concertation :**

Cette visite sur Bonnac était très intéressante sur les enjeux de ce site avec des enjeux politiques qui étaient soit de laisser divaguer la rivière ou protéger le terrain de rugby, avec aussi une problématique d'espèces envahissantes et surtout d'arriver à obtenir un consensus.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

La 4<sup>ème</sup> visite s'est poursuivie avec le SMIVAL sur les communes de Saint-Ybars et Lézat.

M. le Président donne la parole à M. Thomas BREINING.

• **Intervention de M. Thomas BRENING, Directeur du SMIVAL :**

Merci M. le Président, cela a été l'occasion effectivement d'aborder les principaux enjeux sur la vallée de la Lèze au 1<sup>er</sup> rang desquels la prévention des inondations qui est vraiment le sujet central qui mobilise cette vallée car elle est particulièrement impactée par les phénomènes d'inondation, par le débordement de la Lèze et de ses affluents. Le lien a aussi été fait sur la qualité de l'eau avec les problèmes de phosphores, de nitrates, la gestion des étiages, la gestion des seuils en rivières et puis également, la gestion des différents usages qui s'exercent sur la rivière que ce soient les usages pour l'irrigation agricole mais également des usages de loisirs (pêche, baignade, etc...) donc nous avons pu évoquer le lien entre ces différents aspects entre la qualité, les usages, les inondations, l'urbanisation, etc... Cela a été l'occasion de rebalayer l'ensemble des problématiques du territoire. Ces actions s'inscrivent, au travers du plan pluriannuel de gestion des rivières et du programme du PAPI, et de démarches un peu plus stratégiques comme les études sur la qualité de l'eau.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Merci pour cette intervention, pour terminer la journée, nous nous sommes rendus au barrage de Filhet pour une autre problématique sur le bassin versant de l'Arize. Nous sommes allés sur la rivière, à la grotte du Mas d'Azil, avec la présentation du Plan Pluriannuel de Gestion par M. Landry GERVAIS, Technicien Rivières au SMBVA.

• **Intervention de Mme Anne GAUTHIER, Technicienne CD09 DAATE-SAEE :**

Un petit point au niveau du remplissage actuel du barrage de Filhet, grâce au pompage qui se trouve en amont de la grotte du Mas d'Azil, nous en sommes à la moitié du remplissage et les 3 millions de m<sup>3</sup> sont atteints. Lors de la visite nous avons également parlé des usages de cette retenue pour l'irrigation et le soutien d'étiage.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Il manquera la visite d'un tiers de notre département, avec le Couserans et le bassin versant du Salat, à prévoir lors d'une prochaine visite. Il est bien entendu que cela est une présentation de notre territoire et que ce n'est nullement dirigé, la prochaine fois vous pourrez rencontrer d'autres intervenants dans le cadre du SAGE.

La discussion est ouverte si vous voulez avoir des précisions ou si vous avez des questions ?

• **Intervention de M. Henri DELRIEU, France Nature Environnement Midi-Pyrénées :**

On a relativement peu souvent l'occasion d'avoir des consultations de cette envergure avec de tels enjeux sur le département. Il y a quelques années, c'était effectivement la consultation sur « Montbel », nous avons eu des garants du débat public où nous n'avons pas été très satisfaits tout simplement parce que la question était mal posée au départ.

Cette fois-ci la question est complètement différente, ce n'est pas on fait ou on fait pas ni on est pour ou contre un projet, mais bien sur le contenu du projet lui-même avec la prise en compte des enjeux liés aux dérèglements climatiques qui s'aggravent très fortement, le fort impact sur la biodiversité et le partage de la ressource. On s'attachera et c'est bien dommage plutôt à faire l'inventaire des problèmes plutôt qu'uniquement relever le bon côté des choses. Par contre, ce que nous souhaitons, c'est la prise en compte des arguments sans dogmatisme et sans à priori, c'est le risque de ce genre d'exercice.

Quand on parle d'usage partagé, le 1<sup>er</sup> pour nous c'est celui qui représente l'intérêt général car nous n'avons aucun intérêt en « particulier » à défendre, c'est le message que je voulais vous faire passer aujourd'hui. J'espère que nous aurons l'occasion de nous rencontrer y compris sur le terrain car il y a aussi dans notre département une longue histoire industrielle avec des impacts non visibles sur les milieux et sur le comportement des cours d'eau.

• **Intervention de Mme Anne Isabelle PARDINEILLE, garant de la Concertation :**

Sur l'opportunité, puisque le SAGE est un programme ; on interroge l'opportunité quand c'est un projet mais là puisque c'est un projet obligatoire, on ne va pas interroger l'opportunité. Ce n'est pas une concertation binaire mais plutôt pour définir des objectifs, des stratégies.

• **Intervention de M. Ivan PASCAUD, garant de la Concertation :**

Le but de la concertation préalable est de discuter de l'objet à la fois des objectifs du programme, les caractéristiques principales et dans le cadre d'un projet, l'opportunité et l'alternative, ce n'est pas le cas dans ce SAGE.

Sur les thématiques à traiter, la loi est assez vague, elle parle des problématiques sociaux économiques, environnementales et de l'aménagement du territoire en général.

• **Intervention de M. Jean-Luc SCHARFFE, Agence de l'Eau Adour Garonne :**

Merci pour votre intervention et d'avoir raconté l'historique de la consultation citoyenne en France ainsi que pour la présentation très claire du contexte et des missions que vous aurez à mener.

Comme vous l'avez dit, cela me paraît intéressant aussi que vous interveniez sur le SAGE Neste Rivières de Gascogne et donc intéressant avec vos retours d'expériences, de faire la comparaison entre les sujets qui sont traités même si les territoires sont très différents et les contextes peuvent l'être également.

S'il y a bien un sujet qui lie ces deux grands périmètres et d'autres, c'est bien le dérèglement climatique.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne est très attentive et fait de l'intégration à ce sujet à la fois dans l'anticipation des choses de ces impacts et de la nécessaire adaptation de tous à ce changement climatique.

L'Ariège est un grand château d'eau pour la Garonne avec d'autres comme le Tarn, Aveyron, etc... les réflexions peuvent aussi être pensées au-delà de ce périmètre.

• **Intervention de M. Ivan PASCAUD, garant de la Concertation :**

Il faut essayer de ne pas dupliquer tous ce que l'on a pu vivre au SAGE Neste et Rivière de Gascogne mais on essaiera quand même de faire des retours d'expériences sur ce qui a plus ou moins bien fonctionné.

• **Intervention de Mme Anne Isabelle PARDINEILLE, garant de la Concertation :**

Ma grande frayeur, quand on a commencé la Concertation du SAGE Neste Rivières de Gascogne, était qu'on déploie de tels dispositifs car il y a beaucoup d'argent en jeu quand même, et qu'au final la population ne réponde pas, c'est quand même dommage.



Et là, le point positif c'est que malheureusement avec cette sécheresse, et les médias qui en parlent tout le temps, nous aurons un peu plus de monde qui sera intéressé, en dehors des personnes concernées par le manque d'eau et, suite aux ateliers mis en place sur le SAGE Neste et Rivières de Gascogne, nous voyons qu'il y a du monde.

C'est réconfortant de ne pas rencontrer ce problème-là car, quand on commence à monter ce genre de processus avec un financement et, de l'investissement pour travailler dessus, il est important d'avoir au moins un retour de la part de la population.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Je vais évoquer les particularités entre le SAGE Neste et Rivières de Gascogne et le SAGE des Pyrénées Ariégeoises.

Il y a aussi des particularités sur notre territoire car nous avons 5 bassins versants différents, c'est donc pour cela qu'il faudra trouver un mix pour s'adapter en fonction de la géographie et des priorités.

• **Intervention de M. Siegfried CLOUZEAU, DDT09 :**

Nous pouvons vous informer, côté Etat, qu'une rencontre est programmée demain matin avec Mme La Préfète et les garants pour rappeler que, dans le cadre de la décentralisation de la politique de l'eau, le fait d'avoir une instance de la Commission Locale de l'Eau est un outil qui est très intéressant et qui permet vraiment de partager les différents volets de la politique de l'eau avec les différents acteurs de l'eau sur un même territoire.

La réussite de la concertation est fondamentale pour la meilleure participation et appropriation possible des enjeux et du projet du territoire.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Avez-vous envisagé de revenir à plusieurs reprises sur le territoire et visiter d'autres sites ?

• **Intervention de Mme Anne Isabelle PARDINEILLE, garant de la Concertation :**

Nous allons revenir pour la prochaine CLE, et contacter différentes personnes en visioconférence ou par téléphone.

Pendant la concertation, nous viendrons régulièrement et serons très présents pour suivre les ateliers, aller sur les marchés, etc... pour vérifier que cela fonctionne de façon à accompagner les acteurs.

C'est donc important que l'on soit présent pour garantir et montrer notre image de personnes indépendantes qui entourent les élus, les politiques, cela enlève de la méfiance à la population.

• **Intervention de M. Ivan PASCAUD, garant de la Concertation :**

Nous allons remettre une étude de contexte en septembre avec les prescriptions sur les modalités de la concertation et ensuite nous allons voir comment on avance au fil de l'eau.

Nous essayerons d'être présents à chaque CLE.

• **Intervention de Mme Joëlle CHALAVOUX, CD11 :**

Etant dans le département de l'Aude, comment va se passer les interactions sur les bassins versants entre les deux départements ?

- **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Nous vous contacterons aussi pour prendre en compte cette partie du Département de l'Aude et nous en ferons de même pour le Département de la Haute Garonne pour travailler ensemble sur les propositions de concertation.

## **2) Etat d'avancement des marchés d'élaboration du SAGE BVPA :**

- **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

- **Tendances, scénarios, stratégies**

Nous avons eu un marché infructueux pour la phase 2 « tendances, scénarios et stratégies » donc il a fallu relancer une consultation le 20 janvier 2023. La date limite des offres était fixée au 3 mars 2023 avec une négociation le 6 avril 2023 et une remise des offres le 25 avril 2023.

Le rapport d'analyse des offres est terminé, pour un passage en Commission d'Appel d'offres le 2 juin 2023 et une validation en Commission Permanente du Conseil Départemental le 19 juin 2023. Nous travaillerons ensuite tous ensemble sur la stratégie avec les différents objectifs et les différents niveaux pour les atteindre en fonction des masses d'eau, et nous débuterons le travail en commissions Géographiques.

- **Mission d'animation de la concertation et de la communication**

Pour la mission d'animation de la concertation et de la communication comme l'ont précisé nos deux garants, nous allons être accompagnés par un bureau d'étude pour cette mission, je vous rappelle qu'il est prévu une concertation préalable obligatoire de 3 mois et nous aurons ensuite une concertation continue jusqu'à la phase de la mise à l'enquête publique.

Le bureau d'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage nous accompagnera pendant toute cette période. Il y aura des animations comme par exemple des ateliers, des marchés et à destination de plusieurs publics cibles : les élus, le grand public, les scolaires, les usagers.

Nous avons des animations à déployer tout au long de ces 3 mois pour la concertation préalable et puis, pour la concertation continue, qui va s'étaler tout le temps de la phase II et de la phase III d'élaboration du SAGE. La phase III étant la rédaction du PAGD et du règlement.

Nous avons lancé ce marché et les offres ont été remises le 24 mars et avec 1 négociation le 9 mai. Nous avons retenu ces trois bureau d'études pour la négociation comme le prévoyait le règlement de consultation et le 2 juin le dossier sera présenté en CAO avec une validation pour la Commission Permanente du 19 juin. Comme cela, les deux bureaux d'études seront notifiés d'ici l'été pour pouvoir commencer à travailler sur cette phase II.

Nous allons vous présenter maintenant l'Evaluation Environnementale du SAGE. Le marché a été attribué, au Bureau d'étude ECTARE. M. Florian TESTA qui nous accompagne maintenant sur l'animation du SAGE va vous présenter cette mission d'Evaluation Environnementale et là où nous en sommes actuellement.

### 3) Mission d'Evaluation Environnementale du SAGE BVPA :

#### • Intervention de M. Florian TESTA, animateur du SAGE BVPA :

C'est le bureau d'étude ECTARE qui a été retenu pour cette évaluation environnementale. Cette étude sera suivie par deux chargés d'affaires : M. Grégoire GUDIN pour l'évaluation environnementale stratégique. Il se chargera de l'analyse environnementale, de l'animation des réunions et la rédaction des différents rapports qui seront échelonnés au fur et à mesure de ces deux ans d'accompagnement en parallèle de la phase II du SAGE.

Le second chargé d'affaire, M. Arnaud MAITREPIERRE, sera en appui technique et nous aidera à la validation des différents documents.

Cette évaluation vise à améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux du territoire dans un document évalué.

Je rappelle les cinq enjeux ou les cinq thèmes pour le SAGE :

- 4) le partage de l'eau,
- 5) l'espace alluvial,
- 6) la biodiversité,
- 7) le petit cycle de l'eau et la satisfaction des besoins humains fondamentaux,
- 8) les enjeux économiques.

L'évaluation environnementale permet d'évaluer les effets positifs et, éventuellement, s'il peut y avoir des effets négatifs à cette mise en place, les leviers d'action pour la mise en place de ce SAGE. Le SAGE est par nature un document vertueux, l'évaluation environnementale permet de porter un regard extérieur, d'interroger les ambitions du document et de rendre compte de cette démarche d'un point de vue réglementaire.

Le document réglementaire est le maître mot de cette évaluation environnementale qui se divise en 8 grands chapitres :

- 9) Présentation générale du SAGE et articulation avec les politiques en application
- 10) Description de l'Etat Initial de l'Environnement
- 11) Solutions de substitution envisagées
- 12) Exposé des motifs pour lesquels le SAGE a été retenu dans leur version finale
- 13) Exposé des incidences probables du SAGE sur l'environnement
- 14) Présentation des mesures prises pour Éviter, Réduire et sinon Compenser les incidences négatives
- 15) Dispositif de suivi de la mise en œuvre du SAGE
- 16) + Résumé Non Technique de ce rapport

Le contenu de l'évaluation environnementale est cadré par le Code de l'Environnement qui le définit. Concernant la 1<sup>ère</sup> étape de la mission, cela consiste à l'élaboration de l'état initial de l'environnement, avec les sept différentes thématiques :

- 17) Sols et usages
- 18) Eau superficielle et souterraine
- 19) Climat et énergie
- 20) Patrimoine naturel
- 21) Paysage et patrimoine culturel
- 22) Risques naturels et technologiques

### 23) Santé humaine et nuisances

Chaque thématique est construite dans le modèle état, pression, réponse :

24) L'état c'est l'état actuel à l'instant T0,

25) Les pressions c'est tout ce qui peut influencer, c'est les dynamiques influençant les états actuels,

26) Les réponses sont les démarches qui sont déjà mises en œuvre sur les territoires et qui peuvent influencer sur cette dynamique.

La hiérarchie se fait de façon partagée à la base des dynamiques identifiées et des leviers d'actions d'un SAGE.

Par exemple un SAGE pourra agir fortement sur le rejet d'un cours d'eau mais beaucoup moins sur les émissions atmosphériques.

Pour l'étape N°1, récolté l'ensemble des données a été récolté.

#### • **Intervention de M. Henri DELRIEU, France Nature Environnement Midi-Pyrénées :**

Tout à l'heure je parlais d'aborder toutes les problématiques sans dogmatismes et sans a priori, ce n'est pas un jugement de valeur mais il faut faire attention quand même, le bureau d'étude ECTARE est très lié avec les carrières de basse Ariège puisque ce sont eux qui font les études sur les gravières en exploitation, à ma connaissance. Elles ont un impact sur l'eau et il faut que la problématique des gravières soit bien prise en compte dans la particularité d'impacts sur les milieux aquatiques et sur la qualité des eaux aussi bien liées au risque de pollution que l'impact sur la ressource en elle-même, ceci est un 1<sup>er</sup> point.

Le 2<sup>ème</sup> point est l'importance des mesures ERC, je pense qu'il faut être très vigilant pour éviter de sauter des étapes, notamment les étapes 1 et 2 pour passer directement à la 3 ce qui se fait très régulièrement hélas, soyons vigilants.

#### • **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Message bien reçu, d'autant que l'association présente « en basse Ariège » concernant les problèmes d'exploitation des gravières n'a pas manqué l'occasion de se signaler lors de la conférence organisée par « EAU Ariège ». C'est la procédure des marchés publics quand une commission d'appel d'offre étudie les différents dossiers qui sont présentés, l'évaluation porte sur des critères techniques, les prix éventuels et d'autres éléments. Cela fait six ans que je suis à la CAO du Département de l'Ariège et jusqu'à présent je crois nous n'avons eu aucun problème de procédure, nous essayons d'être très clairs en la matière.

#### • **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Le cabinet ECTARE, a réalisé beaucoup d'évaluations environnementales pour les SAGE, ils accompagnent notamment le SAGE Neste et Rivières de Gascogne et le SAGE Hers Mort Girou par exemple. Nous demandons des expériences et références en matière d'évaluation environnementale et donc ils ont l'habitude de travailler sur ce genre d'exercice.

#### • **Intervention de M. Florian TESTA, animateur du SAGE BVPA :**

Le fait que ce soit aussi cadré par le Code de l'Environnement, oblige à être « impartial ». Nous nous assurerons aussi que l'étude environnementale ne soit pas orientée.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Avez-vous d'autres interventions ?

Nous allons « avancer sur le curseur » maintenant nous sommes en 2023.

**4) Etat d'avancement de l'élaboration du SAGE BVPA :**

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice SAGE BVPA:**

Mme Karine ORUS-DULAC présente le calendrier d'élaboration du SAGE BVPA.

• **Intervention de M. Siegfried CLOUZEAU, Préfecture de l'Ariège DDT09 :**

On note que c'est un calendrier d'approbation, ce qui est important c'est que le SAGE soit bien approprié par le territoire même s'il fait l'objet d'une approbation par Mme la Préfète en fin de parcours. A priori je note sur le calendrier que cela serait plutôt vers une approbation en 2026, l'instruction étant toujours collégiale, nous essaierons d'être impliqués au fur et à mesure.

On voit bien que la DREAL et l'Agence de l'Eau sont représentées, nous serons vigilants et le but est effectivement d'accompagner plutôt que d'arriver en « fin de course ».

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Je vous précise, que nous avons prévu des groupes de suivi pour émettre les avis « Techniques » avec la DREAL, l'Etat, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région et les représentants des CD qui nous suivent dans l'élaboration du SAGE, avec des réunions assez régulières et faire des points d'étapes.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Je voulais vous faire un petit point sur l'implication que je souhaite mener en tant que Président de la CLE du SAGE et les techniciens qui m'entourent avec l'organisation de visites des divers acteurs comme par exemple, le 22 février nous nous sommes rendus à la Fédération de la Pêche, avec M. Jean-Pierre DIMON Président, membre de la CLE et M. Laurent GARMENDIA Directeur de la Fédération de Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique de l'Ariège.

C'est important de s'imprégner des particularités de chaque acteur même si on connaît la pêche cela évolue, c'est aussi devenu un sport avec beaucoup d'implications en Ariège et aussi une attractivité pour notre Département où l'on a quand même des rivières, dans l'ensemble, de bonne qualité et des gens qui veulent venir passer des séjours pour s'adonner à leur passion.

• **Intervention de M. Laurent GARMENDIA, Directeur de la Fédération de Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique de l'Ariège :**

Ce dont on a parlé principalement et c'est le cœur de notre sujet au niveau du SAGE, nous pouvons faire venir des gens en Ariège et les attirer, les faire consommer seulement si nos cours d'eau leur procurent du plaisir et pour cela il faut que les cours d'eau soient « fonctionnels » et pour qu'ils soient « fonctionnels » il faut qu'ils répondent à tout un tas de conditions dont je ne doute pas que l'on va débattre au sein de la CLE : des conditions au niveau de l'hydrologie, du respect de certains débits d'étiages et tous les sujets qui sont au cœur de nos débats actuels.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Effectivement, vous nous avez expliqué les problèmes « techniques » et il y a des choses que l'on ne perçoit pas quand on n'est pas pêcheur, c'était un échange intéressant.

Le 30 mars nous nous sommes rendus au lac de Mondély avec M. David COMMINGE, Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de la Lèze, qui nous a présenté le fonctionnement du barrage. Ce n'est pas le même fonctionnement que celui de Filhet. Nous nous sommes rendus ensuite sur la propriété de M. David COMMINGE où il nous a montré le pilotage à distance du barrage de Mondély.

Le 7 avril, nous avons eu aussi une rencontre en visioconférence avec le Président du SAGE Vallée de la Garonne, M. Thierry SUAUD, qui a la particularité d'être le Maire de Portet-sur-Garonne Président du SAGE Vallée de la Garonne.

Nous avons convenu qu'il faudrait se rencontrer régulièrement puisque nous avons des communautés d'intérêts avec des enjeux qui doivent être partagés et la nécessité de travailler ensemble.

Une conférence des Présidents de SAGE sera organisée dans le cadre de l'inter-SAGE.

Nous irons aussi présenter aux membres du Bureau de la CLE du SAGE Vallée de la Garonne l'avancement de notre SAGE.

De nouvelles formations sont prévues sur la fonctionnalité des cours d'eau avec un format de 2 demies-journées de formations organisées par la Fédération Départementale de la Pêche, le 7 juin au matin à Verniolle, au siège de la Fédération, de façon à faire participer toutes les structures, et la 2<sup>ème</sup> session est prévue le 21 juin au siège du Syndicat Mixte Salat-Volp à Saint-Girons, les bulletins d'inscription vous seront envoyés prochainement.

• **Intervention de M. Laurent GARMENDIA, Fédération de Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique de l'Ariège :**

L'idée c'est de ne pas présenter tous ce qui va mal mais plutôt d'expliquer pourquoi parfois cela se passe très bien et de le dire, ne pas se focaliser sur les choses uniquement qui ne vont pas et plutôt de l'envisager autrement.

Expliquer pourquoi une rivière est en bon état pour avoir une vision positive du sujet, nous allons aborder tous les compartiments essentiels au bon fonctionnement d'un cours d'eau, son hydrologie, les cailloux, les températures et, au bout de la chaîne, des poissons, des loutres et des desmans. Une journée d'échange interactive et positive sur le sujet de l'eau.

**5) Questions diverses :**

• **Intervention de Mme Anne Isabelle PARDINEILLE, garant de la Concertation :**

Sur l'organisation des commissions géographiques, je pense que l'on en reparlera cette après-midi un peu plus spécifiquement, cela serait intéressant de voir comment cela va se dérouler et d'avoir un petit calendrier ?

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Tant que le bureau d'étude n'a pas été choisi et retenu, on ne peut pas définir précisément les programmations des commissions géographiques mais les listes des membres de la CLE sur chaque territoire sont déjà faites et validées.

Nous avons 5 commissions géographiques présidées par les 5 vice-présidents du SAGE.

• **Intervention de Mme Marie BERTHELOT, SYMAR Val d'Ariège :**

Je reviens sur un sujet au niveau du travail fait sur l'évaluation environnementale, en voyant le dernier calendrier qui a été présenté, je m'interroge un peu sur la difficulté qu'il va y avoir peut-être entre le travail des techniciens du cabinet d'étude ECTARE et puis le travail qui va s'engager sur les tendances et scénarios.

Je m'interroge de quelle façon et est-ce que vous savez précisément comment cela va se passer au niveau de ce travail sur l'évaluation environnementale ?

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Cet état initial de l'environnement se fait actuellement dans la 1<sup>ère</sup> partie, c'est pourquoi le bureau d'étude y travaille, nous lui avons aussi fait parvenir les nouveaux PPPG et les dernières versions des Papis des syndicats pour que le bureau d'étude ait les dernières versions de vos documents.

• **Intervention de Mme Marie BERTHELOT, SYMAR Val d'Ariège :**

Dans la 1<sup>ère</sup> partie qui a été faite, durant la période COVID, un état initial complet qui a été fait notamment par un précédent prestataire. Cet état initial qui a été repris pourra venir nourrir vos réflexions au niveau de la CLE et peut-être l'enrichir, le territoire est grand et même s'il y a beaucoup d'enjeux ce travail est impératif entre le cabinet ECTARE et les réflexions de la CLE « tendances et scénarios », est-ce que cela est prévu ?

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Le cabinet ECTARE a déjà tous les documents et l'état des lieux/diagnostic.

ECTARE va travailler en parallèle, nous allons avancer sur les tendances, scénarios et stratégie, c'est pour cela que c'est un marché qui dure assez longtemps pour eux, en parallèle des deux autres bureaux d'études.

• **Intervention de M. Thomas BRENING, SMIVAL :**

Pour répondre à la question de la place des commissions géographiques, on peut aussi rappeler que l'élaboration du SAGE, le département a fait le choix de travailler en collaboration avec les 5 syndicats de rivières qui sont donc présidés par les 5 Présidents et donc cette articulation va être opérée dans cette phase de concertation, nous allons nous efforcer d'assurer une concertation très locale dans les prochaines étapes du SAGE.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

On va définir la stratégie de concertation avant les commissions géographiques et sur les territoires nous allons nous appuyer sur les syndicats. Il y a aussi le SMIVAL qui a répondu au projet Educ'eau, et l'animation au niveau des scolaires faite par les syndicats qui ont chacun des programmes d'animation comme le SYMAR Val d'Ariège ou le syndicat Salat Volp.

Il faut essayer d'essaimer sur ce qu'est un SAGE et l'expliquer au public, aux scolaires. On essaiera aussi de se rattacher à ce que vont faire les syndicats de bassin versant et travailler en synergie, ils savent, sur leur territoire, de ce que l'on a besoin sur chacun d'eux avec des particularités avec certaines thématiques qui sont prépondérantes sur certains territoires plutôt que sur d'autres.

• **Intervention de M. Nicolas PUJOL, Chambre d'agriculture de l'Ariège :**

Je souhaite vous informer que nous avons eu une rencontre avec vous M. le Président, les techniciens du SAGE et le Conseil Départemental pour réfléchir et voir comment on pourrait articuler notre démarche issue de l'« AGORA » de l'eau menée par la Chambre d'Agriculture.

Dans cette élaboration du SAGE, même si le pas de temps est différent, nous souhaitons voir comment nous pouvons essayer de trouver une articulation ou une imbrication qui aille bien à tout le monde. Peut-être rappeler aux garants cette démarche d'AGORA de l'eau que l'on a faite et vous la présenter, tous les acteurs de l'eau de près ou de loin étaient là et se sont exprimés lors de cet « AGORA » de l'eau.

Nous avons élaboré des leviers et des actions, ensuite il faudra voir comment on peut mettre en place la feuille de route avec qui et comment et quel peut être l'articulation avec le SAGE.

Pour cela, nous vous invitons à vous rapprocher de la Chambre d'Agriculture pour vous présenter un peu notre travail, nous serons ravis de vous rencontrer.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Nous avons déjà fait parvenir aux garants les documents issus de l'AGORA de l'eau du 6 février dernier.

Dans les règles de fonctionnement de la CLE qui ont été approuvées en 2020, il est prévu aussi des commissions thématiques.

• **Intervention de M. Jean-Luc SCHARFFE, Agence de l'Eau Adour Garonne :**

M. Nicolas PUJOL l'évoquait, beaucoup de démarches positives sont engagées sur ce territoire comme celles de la Chambre d'Agriculture avec l'AGORA de l'eau et le SMDEA 09 avec « Eau Ariège ».

C'est plus qu'une articulation, c'est une coordination des actions, sous le haut patronage de la CLE du SAGE : La « tête de pont » c'est le SAGE. Chacun doit pouvoir apporter de la matière, des énergies positives pour faire avancer tout cela, en synergie et être bien coordonné.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**


Le 23 juin nous serons présents au salon des maires de l'Ariège à Foix qui est organisée depuis 2 ans et qui a été une grande réussite l'an passé et est reconduit cette année. C'est l'occasion de rencontrer beaucoup d'élus, des intervenants et c'est un vif succès.

L'Ariège est très sensibilisée au problème de l'eau, avec EDF, son histoire, l'Agriculture, c'est tout un long travail qui s'ouvre devant nous, pour pouvoir s'adapter très rapidement pour le bien de nos populations et de la biodiversité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions.

La séance est levée à 11H55.

Le Président de la CLE du SAGE BVPA

  
Jean-Paul FERRE